

Portbail. Les parents d'élèves sont en colère par rapport au temps périscolaire

« Les animateurs ne pourront plus aider aux devoirs des élèves »

Interview

Benoît Mauger

Président de l'APE

Quelle est la cause de votre mécontentement ?

Jusqu'à présent, les enfants de l'école primaire accueillis au périscolaire, à l'école Henri-Vally, pouvaient réaliser leurs devoirs et apprendre leurs leçons durant ce temps d'accueil. Et même si cela ne devait pas être confondu avec une aide scolaire, la responsabilité des animateurs ne pouvant à juste titre être mise en cause si les devoirs n'étaient pas faits ou les leçons non apprises. Ce soutien a toujours été hautement apprécié par les parents des élèves de l'école.

Quel est le changement ?

Les animateurs viennent d'apprendre ces derniers jours qu'ils ne seront plus autorisés à assurer ce soutien, laissant les élèves de 6 à 12 ans livrés à eux-mêmes pour ce qui est de leurs leçons et devoirs. L'argument annoncé est que les animateurs n'auraient pas les compétences éducatives pour assurer ce rôle.

« Un appel aux élus pour retrouver ce service »

Comment l'avez-vous appris ?

C'est une décision qui concerne toutes les écoles de la Côte des Isles. Nous avons été surpris par la forme. En effet, aucun courrier officiel n'est parvenu aux parents pour les informer de cette nouvelle, ça ne leur a pas permis un temps d'adaptation. Si ce soutien constituait déjà une aide précieuse pour les parents dont le temps de travail ne permet pas toujours d'assurer cet appui essentiel à leurs enfants, il est jugé absolument fondamental pour certains élèves dont le risque de décrochage scolaire est grand, à ce jeune âge déjà.

Qui souhaitez vous alerter ?

À l'heure où le ministère de l'Éducation nationale déclare vouloir mener une guerre des savoirs, qui passe, notamment, par une lutte sans merci contre le décrochage scolaire, l'APE de l'école Henri-Vally est choquée d'une telle mesure qui va totalement à l'opposé des enjeux du moment. Elle est également inquiète que des parents renoncent à placer leurs enfants au périscolaire devant s'organiser désormais autrement. L'APE de l'école Henri-Vally appelle les élus de la communauté de communes de la Côte des Isles, ainsi que la mairie de Portbail-sur-Mer, à prendre conscience des risques qu'une telle décision peut avoir pour l'avenir de nos enfants. Elle leur demande de mettre en oeuvre des moyens permettant de retrouver ce service indispensable dont les enfants ont pu bénéficier jusque-là.

Propos recueillis par Judith LACOURS



Les animateurs n'ont désormais plus l'autorisation d'aider les élèves dans leurs devoirs sur le temps périscolaire.



Benoît Mauger.